

A. BRODEUR M. CORBLET & CIE

SAS au capital de 37 000 Euros

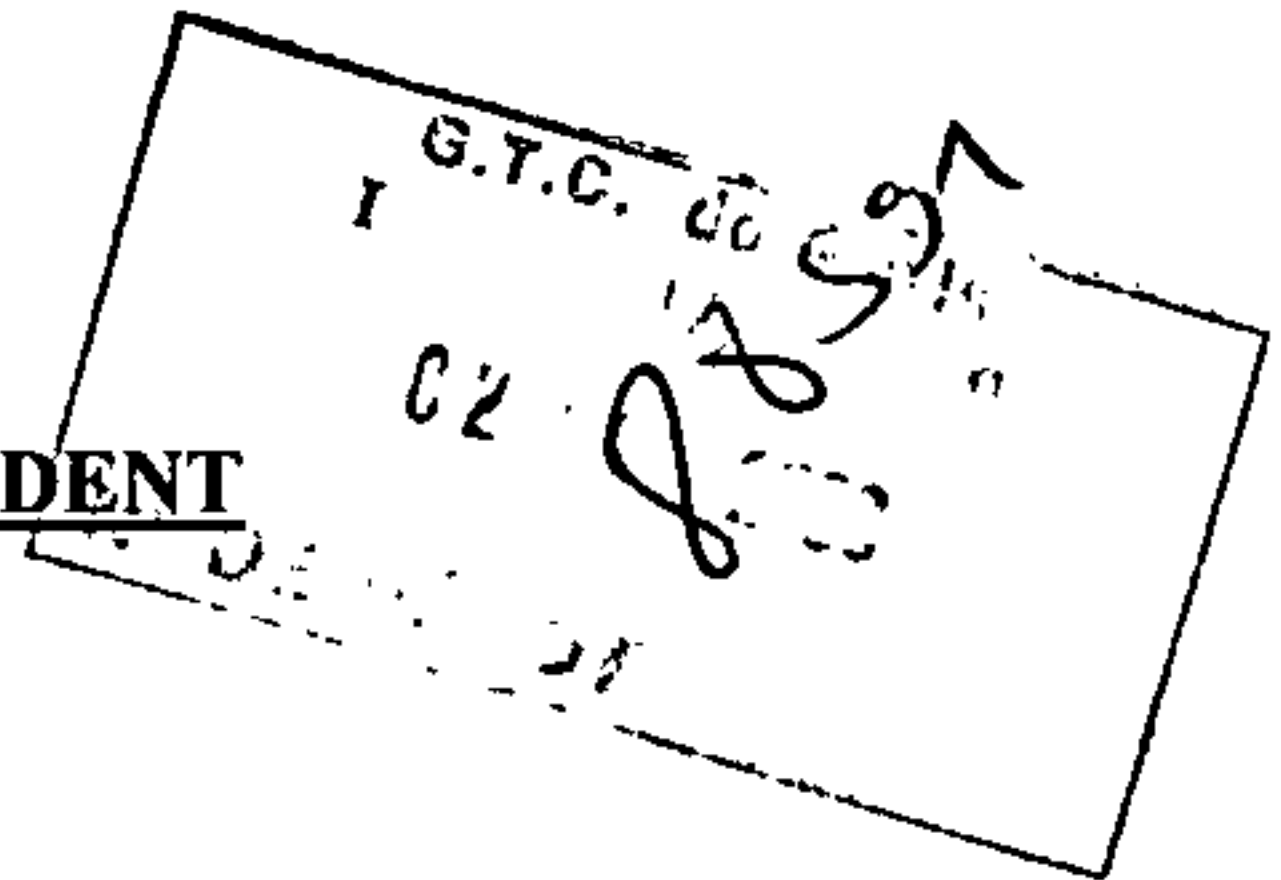
Siège social : 33, rue Erlanger – 75016 PARIS

RCS Paris B 478 972 797

SIRET : 478 972 797 00029 - APE : 634 C

04 B 17 886

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 17 SEPTEMBRE 2007



L'an Deux Mil Sept, le dix-sept septembre à Paris, Monsieur Philippe DUCRU, demeurant 7, rue Ernest et Henri Rousselle –75013 PARIS, agissant en qualité de président,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le Président souhaite déléguer une partie importante de ses fonctions à un directeur général afin de l'assister dans la gestion de la société.

I – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Fixation de la rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

Monsieur Philippe DUCRU agissant en qualité de Président de la société, décide de nommer en qualité de Directeur Général Madame Leticia CLOUTHIER CARILLO épouse DUCRU à compter du 1^{er} octobre 2007.

Madame Leticia DUCRU exercera ses fonctions de Directeur Général pour une durée indéterminée.

Remerciant le Président de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Madame Letitia DUCRU déclare accepter ces fonctions.

Dans le cas où Monsieur Philippe DUCRU viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de Président pour quelque cause que ce soit, Madame Leticia DUCRU conservera ses fonctions de jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Président et dans la limite de l'objet social, Madame Leticia DUCRU, Directeur Général, est investi des mêmes pouvoirs que le Président pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la société.

DEUXIEME DECISION

Le Président décide de fixer la rémunération brute du Directeur Général comme suit applicable à compter du 1^{er} octobre 2007 :

- Brut mensuel : 5 500 €, payable sur 12 mois,
- Assurance retraite capitalisation article 83, contractée auprès du groupe « Médéric »,
- Mutuelle santé contractée auprès de Médéric,
- Plan d'épargne entreprise contractée auprès de la banque CIC.

Un contrat de travail récapitulant l'ensemble de ces éléments sera établi à la date d'entrée en fonction de Madame Leticia DUCRU.

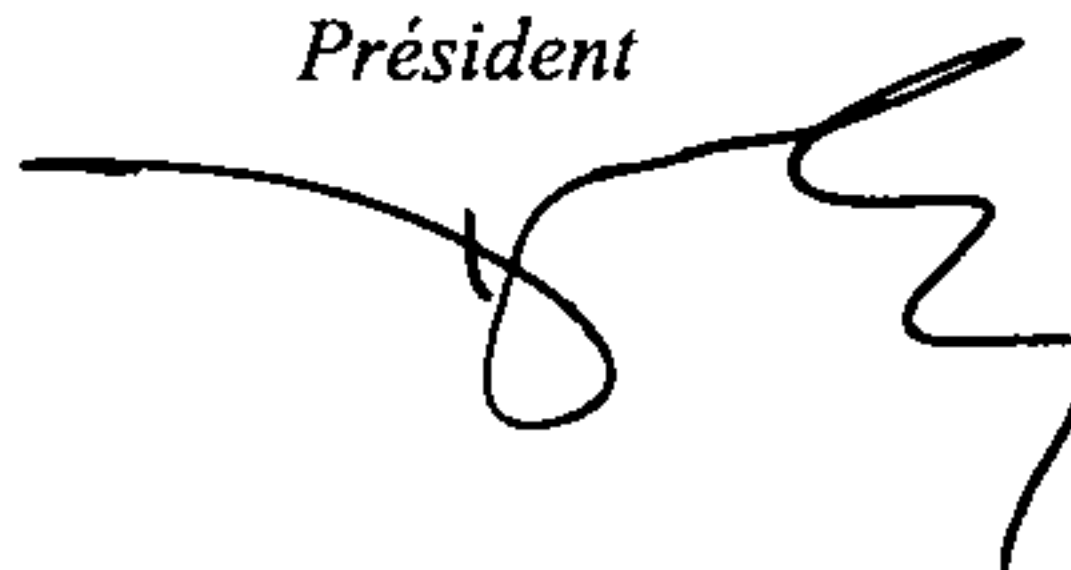
TROISIEME DECISION

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé, après lecture par le Président et répertorié sur le registre de ses décisions.

Monsieur Philippe DUCRU

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name and title.